

Dossier n° : 260914 043445 01
Echantillon n° : 642886
Motif : Eaux Superficielles
Rapport n° : 26091404344501-1 381-1
Ref. commande : Devis 1917-26

SIVU HERSAIN BOCAGE
PISCINE INTERCOMMUNALE

RUE PIERRE DE COUBERTIN

31140 ST ALBAN
FRANCE

Informations laboratoire

Date et heure de réception : 14/09/2026 à 14:55 *Reçu au LD31 par* : DASSONVILLE DAMIEN

Informations prélèvement

Point prélèvement : LAC DE BOCAGE (FENOUILLET)
Localisation : LAC
Date et heure de prélèvement : 14/09/26 à 14:00
Prélevé par : Dassonville Damien (LD31-EVA)
Méthode prélèv. : FD T90-521
Prélève. COFRAC : OUI *Prélèvement Agréé* : OUI

Mesures Environnementales

<i>Aspect des abords</i> : [1] Propre	<i>Type de prélèvement</i> : [1] Prélèvement effectué depuis la rive
<i>Irisation (hydrocarbure)</i> : [2] Non	<i>Coloration apparente de l'eau</i> : [2] Légèrement coloré
<i>Présence de mousse</i> : [2] Non	<i>Limpidité de l'eau</i> : [2] Légèrement trouble
<i>Présence de feuilles</i> : [2] Non	<i>Odeur</i> : [1] Sans
<i>Présence boues organiques</i> : [2] Non	<i>Importance de l'ombrage</i> : [1] Absent
<i>Présence d'autres corps</i> : [2] Non	<i>Conditions météo</i> : [1] Temps sec ensoleillé
<i>Présence d'un seuil</i> : [0] Inconnu	<i>Situation hydrologique</i> : [4] Moyennes eaux
<i>Cote à l'échelle</i> : N/A	<i>Température de l'air</i> : 30

Date de début d'analyse : 14/09/26 *Date de validation* : 21/09/26

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (selon Arrêté 11-01-2007 pour les eaux destinées à la consommation humaine)	Référence de qualité (selon Arrêté 11-01-2007 pour les eaux destinées à la consommation humaine)	A	ST
Essais sur site							
C Température échantillon	I-IEP-015 Mesure électrique	26	° C				
Contrôle microbiologique							
C Escherichia coli	NF EN ISO 9308-3	46	NPP/100ml	<=1800			
C Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-1	46	NPP/100ml	<=660			
Cyanobactéries							
Présence de cyanobactéries planctoniques toxigènes (O/N)	I-MIE-037	Présence cyanobactéries					
Cyanobactéries toxigènes (exprimées en biovolume)	I-MIE-037	6.3986	mm3/L	<=1			
Cellules de cyanobactéries	I-MIE-037	105920	n/ml				

C = paramètre accrédité - NC = Non Communiqué - (e.c.) = en cours d'analyse - La reproduction du rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé intégral.

Dossier n° : 260914 043445 01
Echantillon n° : 642886
Motif : Eaux Superficielles
Rapport n° : 26091404344501-1 381-1
Ref. commande : Devis 1917-26

SIVU HERSAIN BOCAGE
PISCINE INTERCOMMUNALE

RUE PIERRE DE COUBERTIN

31140 ST ALBAN
FRANCE

Date de début d'analyse : 14/09/26 Date de validation : 21/09/26

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (selon Arrêté 11-01-2007 pour les eaux destinées à la consommation humaine)	Référence de qualité (selon Arrêté 11-01-2007 pour les eaux destinées à la consommation humaine)	A	ST
Cellules de cyanobactéries potentiellement toxigènes	I-MIE-037	105920	n/ml				
Limnothrix sp (biovolume)	I-MIE-037	0.0648	mm3/L				
Microcystis sp (biovolume)	I-MIE-037	2.256	mm3/L				
Aphanocapsa sp (biovolume)	I-MIE-037	0.0043	mm3/L				
Aphanizomenon sp (biovolume)	I-MIE-037	4.0735	mm3/L				
Micropolluants orga. - Toxines de Cyanobactéries							
C Total d'Anatoxines A	I-IMM-043-ELISA	<0.15	µg/L	<=0.15			
C Total de Cylindrospermopsins	I-IMM-043-ELISA	7.89	µg/L	<=42			
C Total de Saxitoxines	I-IMM-043-ELISA	0.1298	µg/L	<=30			
C Total de Microcystines	I-IMM-043-ELISA	0.3043	µg/L	<=0.3			

Avis de conformité :

■ = paramètre ne respectant pas une limite ou une référence de qualité.

Commentaires :

Présence de cyanobactéries non toxigènes : Planktolyngbya..

A : Paramètre agréé par le Ministère chargé de l'Environnement.

ST : Paramètre sous-traité dans un autre laboratoire.

: Analyse réalisée uniquement sur la phase aqueuse de l'échantillon (sans prise en compte des MES).

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyses.

Dans le cas de prélèvements non réalisés par le LD31EVA, les résultats sont rendus sous accréditation sous réserve des conditions de prélèvement, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Si l'accréditation a été enlevée d'un résultat (signalé en conclusion): ce résultat ne doit pas être transmis aux autorités ou à des tiers.

L'usage de la marque d'accréditation du LD31EVA est interdite en dehors de la reproduction intégrale d'un rapport.

Les informations fournies par le client qui peuvent affecter la validité des résultats exonèrent de responsabilité le laboratoire.

La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation COFRAC lorsque toutes les prestations sont rendues accréditées.

Les incertitudes associées aux résultats sont fournies sur demande.

Il n'a pas été tenu compte des incertitudes analytiques pour la déclaration de conformité aux seuils réglementaires ou aux spécifications client.

Date de validation des résultats : 21/09/26

Responsable validation



Séverine BESSIERE

C = paramètre accrédité - NC = Non Communiqué - (e.c.) = en cours d'analyse - La reproduction du rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé intégral.